

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/12/20-4/08**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181220-lmc100000018409-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : SERT Geneviève

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Avenant aux conventions de financement valant Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les conventions de financement valant Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) transitoires passées avec les 24 services d'aide et d'accompagnement à domicile tarifés arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Le Département, dans la continuité de la politique menée sur le secteur de l'aide à domicile depuis la publication de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) et dans l'intérêt de garantir le juste coût tout en maintenant un soutien financier aux usagers, souhaite réviser les modalités de conventionnement avec ces services.

Suite à l'arbitrage politique, cette révision doit faire l'objet d'une négociation avec les services pour paramétrer les nouvelles modalités de financement. Le Département souhaite confirmer son soutien auprès des SAAD tarifés, dans le respect de ses contraintes réglementaires et de sa vigilance quant à la qualité des prestations rendues aux seine-et-marnais. Il s'agit notamment de proposer un nouveau modèle de financement. Dès lors, dans l'attente de la signature des futurs Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à conclure avec les 24 services, il est proposé de reconduire les conventions de financement valant CPOM en cours pour trois mois, au plus tard jusqu'au 31 mars 2019.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/04 en date du 9 juin 2017, relative à la Convention entre le Département et la CNSA relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champs de l'aide à domicile et les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile tarifés,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/06 en date du 24 novembre 2017 portant sur les avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 18 février 2018 approuvant le Budget Primitif du Département pour l'année 2018,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant tel que joint en annexe à la présente délibération, prorogeant pour une durée de trois mois, les conventions de financement valant Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclus entre le Département et les organismes gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés et tarifés par le Département

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant au nom du Département avec les services suivants :

- L'Association de Soins et Services à Domicile (ASSAD) de Crécy la Chapelle,
- L'association UNA'DOM (Lagny-sur-Marne),
- l'Association Nord 77 SAAD,
- l'Association cantonale d'Aide à Domicile (ACAD) de la Chapelle la Reine,
- l'Association Centre 77 (Rozay en Brie),
- l'Association aide à domicile Seine et Loing (ADSL),
- le Comité d'Entraide aux Familles (CEF) de Montereau
- l'Association de Soins et Services à Domicile (ASSAD) de Lizy sur Ourcq,
- l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM),
- VYV'CARE (ex- USSIF)
- l'Association de Soins et Services à Domicile (ASSAD) de Trilport et environs,
- l'Association Mosellane d'Aide aux Personnes Agées (AMAPA, reprise de l'ASSAD de Meaux),
- l'Association Soleil d'Automne (Savigny le Temple),
- l'Association AMICIAL (ex Croix Rouge Française),
- l'Association locale ADMR Centre Brie (Nangis),
- l'Association locale ADMR de Mormant,
- l'Association locale ADMR du Provinois,
- l'Association locale ADMR de Bray sur Seine,
- le Service d'Intervention et d'Accompagnement mobile pour personnes âgées dépendantes et handicapées (SIAMPADH) La Chapelle la Reine,
- le Centre communal d'action sociale de Roissy en Brie,
- le Centre communal d'action sociale de Gretz Armainvilliers,
- le Centre communal d'action sociale de Pontault- Combault,
- le Centre communal d'action sociale Combs la Ville,
- le Centre communal d'action sociale de Villeparisis.

Article 3 : les crédits permettant de financer la prorogation de ces conventions seront imputés sur les actions « maintien à domicile des personnes âgées » et « maintien à domicile des personnes handicapées ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne